



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

N° 41/2026

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien		X
LONGA Xavier		X	ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien		X
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie		X
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude	X	
TAUZY Lydia	X		STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David	X				
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien	X				
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : Xavier LONGA pouvoir à François DESHAYES, Julien GRIMALDI pouvoir à Thibault BARGUE, Élodie TANGUY DELATOUR pouvoir à Rodolphe PIERDON.

Secrétaire de séance : Isabelle PIGEON.

Absent sans procuration : Julien MARCHE.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	23	3	26	20/04/2026



Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le maire propose la création d'un emploi permanent de **Garde Champêtre** à temps complet et la création d'un emploi permanent **d'Agent de Maîtrise** (*filrière sociale*) relative à une promotion interne.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la différence essentielle entre les fonctions de Policier Municipal et le Garde Champêtre.

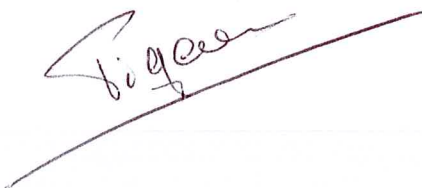
- **Le Garde Champêtre est habilité à relever l'identité des contrevenants** pour dresser les procès-verbaux concernant des contraventions aux arrêtés de police du maire, des contraventions au code de la route. Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le Garde Champêtre en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la gendarmerie, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur le champ le contrevenant ou de retenir celui-ci pendant le temps nécessaire à son arrivée. **A défaut de cet ordre, le Garde Champêtre ne peut retenir le contrevenant.**
- **Les policiers municipaux :** Ils sont **Agent de Police Judiciaire Adjoint** (art. 21 2° du code de procédure pénale). Ils exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- **Les gardes champêtres :** Ils sont **agents auxquels sont attribués par la loi certaines fonctions de police judiciaire** (art. 15 3° du code de procédure pénale). Les gardes champêtres concourent à la police des campagnes. Ils sont chargés de rechercher, chacun dans le territoire pour lequel il est assermenté, les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale. Ils dressent des procès-verbaux pour constater ces contraventions.
Les gardes champêtres sont également autorisés à constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Claude LEBRET, Noor STOKWIELDER, Patrick BROUTIN, Estelle DARONDEAU), DÉCIDE :

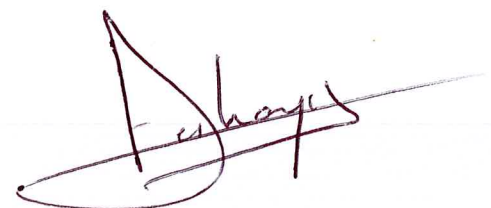
- **DE CRÉER un emploi permanent de Garde Champêtre**
- **DE CRÉER un emploi permanent d'Agent de Maîtrise**
- **DE MODIFIER le tableau des effectifs à compter du 27/04/2026 conformément à l'annexe jointe**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants**

Coye-la-Forêt, le 28 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Isabelle PIGEON



Le Maire,
François DESHAYES



Fillière	Nombre de poste	Grade	Poste occupé	Position	OBSERVATION
Fillière administrative		Vacataire- besoin ponctuel- contrat de 15 jours max annuel			
	1	Adjoint administratif territorial	Agent d'Accueil	En disponibilité -Remplacé	
	1	Adjoint administratif territorial	Agent Administratif	Activité	
	1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Assistante administrative / RH	Activité	
	1	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Gestionnaire comptable	Activité	
	1	Redacteur	Directrice Administrative, financière et RH	Activité	
TOTAL	6	Attaché principal		Vacant	
Fillière culturelle	1	Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale de 2ème classe	Bibliothécaire	Activité	
TOTAL	1				
Police municipale	1	Gardien-brigadier		Vacant	
TOTAL	1	Garde Champêtre			A CRÉER
Fillière sociale	2	Agent spécialisée principal de 1ère classe des écoles maternelles			
	3	Agent spécialisée principal de 1ère classe des écoles maternelles	ATSEM Maternelle des Bruyères	Activité	
		Agent spécialisée principal de 1ère classe des écoles maternelles	ATSEM Maternelle des Bruyères	Activité	
	1	Agent spécialisée principal de 2ème classe des écoles maternelles	ATSEM Maternelle des Bruyères	Activité	
	1	Agent de maîtrise			
	1	Assistant socio-éducatif de première classe exceptionnel	Directrice du CCAS	Activité	A CRÉER
TOTAL	6				
Fillière technique		Adjoint technique territorial	Agent Technique Espaces Verts	Activité	
		Adjoint technique territorial	Agent de Salubrité	Maladie	
	5	Adjoint technique territorial	Espaces Verts	Activité	
		Adjoint technique territorial	Centre culturel	Activité contractuel	
		Adjoint technique territorial			
	2	Adjoint technique territorial	Centre culturel	En disponibilité	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		Vacant	
	4	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'Entretien	Activité	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent d'Entretien Espaces Verts	Activité	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent Technique	Activité	
		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Agent Technique		
	2	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Agent d'Entretien	Activité	
Fillière animation	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	ASVP	Activité	
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Agent Technique Espaces Verts	Activité	
	1	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Agent Technique	Activité	
	1	Technicien			
	1	Technicien	Directeur des Services Techniques	En détachement	
	1	Agent de maîtrise		Activité	
	2	Adjoint technique territorial - emploi non permanent accroissement temporaire d'activité	Adjoint au Directeur des Services Technique	Activité	
	3	Adjoint technique territorial - emploi non permanent accroissement saisonnier d'activité	Agents d'Entretien des espaces vert	Activité contractuel	
TOTAL	23			Vacant	
Fillière animation	2	Adjoint territorial d'animation principal 1ème classe	Directrice ALSH	Activité	
		Adjoint territorial d'animation principal de 1ème classe	Animateur Loisirs	Activité	
	1	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Animateur Loisirs	Activité	
		Adjoint territorial d'animation	Adjoint à la Directrice ALSH	Activité	
		Adjoint territorial d'animation	Agent d'Animation	Activité	
	6	Adjoint territorial d'animation	Agent d'Animation	Activité	
		Adjoint territorial d'animation	Agent d'Animation		
		Adjoint territorial d'animation			
		Adjoint territorial d'animation	Maternelle des Bruyères	En disponibilité	
		Adjoint territorial d'animation	Maternelle des Bruyères	Activité	
		Adjoint territorial d'animation	Maternelle des Bruyères	Activité	
	3	Adjoint territorial d'animation		Vacant	
TOTAL	12				
Fillière sportive	1	Educateur Territorial des APS	Educateur Sportif	CLD	
TOTAL	1				
TOTAL GÉNÉRAL	51	INCLUANT DES MODIFICATIONS (creation/suppression)		31 en activité	

Vu pour être annexé à la délibération 41/2026 du 29 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Isabelle PIGEON

Le Maire,
François DESHAYES

